

Compte rendu du Conseil d'Ecole **Du 11 juin 2018**

Le conseil d'école est présidé par M. Félix Legrand, directeur des classes primaires du LFIB.
Ouverture de séance : 17h30.

Présents au troisième conseil d'école:

Représentants de l'administration : M. LEGRAND (Président),
Représentants élus des parents d'élèves : Mme Barter, M. Ozanne ;
M. Perrin, M. Vimond
Représentants des enseignants : Mme Pillis, Mme Brun, Mme Stor-Vajtersic, M. Pasquarelli, M.
Dallois, Mme Vanneau, Mme Delafoulhouse, Mme Valéry, M. Fischer, Mme Schreurs.
Membres invités présents : Mme Solesse ; Mme Barbier (conseil d'établissement)
Mme Heude et M. Regad (coges, en début de séance)

Approbation de l'ordre du jour

Rappel de l'ordre du jour : Le directeur demande aux représentants des parents d'élèves s'ils ont
reçus récemment d'autres questions diverses. Ceux-ci font savoir que ce n'est pas le cas.

Désignation d'un secrétaire de séance

C'est au tour des parents d'élèves d'assumer ce rôle de secrétariat de séance.
M. Vimond se porte volontaire. Tous les membres du conseil d'école le remercient.

1) Approbation du compte rendu du conseil d'école du 12 février 2018

Au primaire, nous procédons par un va-et-vient électronique puis après accord avec les parents
d'élèves élus, le directeur valide ce procès-verbal et demande au service communication de l'insérer
sur le site du LFIB.

M. Vimond prend la parole et rappelle que lors du précédent conseil d'école avait été demandé à ce
qu'un message de l'administration soit envoyé pour inciter tous les parents à consulter ce PV sur le
site.

M. Legrand répond qu'en effet, il s'était engagé à diffuser ce message.

Il s'agit d'un oubli de sa part, il s'en excuse et réaffirme aux parents d'élèves élus qu'un message sera adressé aux parents d'élèves du primaire pour les informer de la consultation possible sur le site du PV de ce conseil d'école.

2) Effectifs prévisionnels et structure pédagogique

Tableau présenté lors du conseil d'école et du conseil d'établissement, le lundi 11 juin 2018.

Nous avons fait une proposition de structure pédagogique, envoyée aux membres du COGES avec 28 divisions, correspondant à la perte d'un Equivalent Temps-Plein sur le primaire.

Si nous ne considérons que les enseignants, l'équipe primaire se composait cette année de 29 enseignants en charge d'une classe + 2 enseignants spécialisés dans la prise en charge du Fle/Flsco. (Soit 31 postes, en excluant les enseignants de langues vivantes et M. Grolet en charge de la BCD)

Si nous parlons d'Equivalent temps plein, cette proposition fait état de 28 divisions permettant d'accueillir tous les nouveaux élèves sur l'année scolaire et les 8 niveaux du primaire, elle permet de procéder aux passerelles entre élèves des classes à non parité horaire vers les classes à parité horaire, dites bilingues (et inversement) ; Les enseignants et le directeur soulignent que cette structure offre des conditions d'accueil et de suivi des élèves particulièrement propices aux apprentissages et à une prise en charge efficace de tous nos élèves peu francophones ou allophones. Les parents élus du conseil d'école approuvent les arguments de l'équipe pédagogique et font remarquer qu'un problème d'espace se présenterait également en cas d'effectifs importants par classe compte tenu de la taille de la plupart des salles de classe.

Avant de procéder au vote, M. Legrand indique que les membres du Coges ne lui ont pas communiqué de recommandations plus précises dont il lui faudrait tenir compte pour envisager d'autres propositions, plus économes sur un plan budgétaire.

Pour autant, en conseil des maîtres ont été envisagées des propositions différentes plus économes, sur le plan budgétaire.

Question posée pour le vote des membres du conseil d'école.

« Validez-vous la proposition de structure pédagogique présentée, avec 28 divisions en primaire + 2 postes d'enseignants spécialisés en Français Langue Etrangère ou Français Langue de Scolarisation) »

Résultat du vote :

POUR : 15

CONTRE :

Abstention : 0

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

3) Points sur les recrutements et les remplacements de l'année prochaine

M. Legrand donne la liste des enseignants du primaire qui ne seront pas présents à la rentrée prochaine : Mme Guestier Emilie, M. Covey Adrian, M. Ferré Yann-Loïc, M. Pasquarelli Philippe, M. Vidal Alban, et lui-même.

Ont déjà été recrutés Mme Catherine Coche (en provenance du Lycée Français d'Hanoï) et M. Anh Tuan Duong Van (en charge de la partie anglaise sur l'un des niveaux de la Section internationale britannique).

Il précise également qu'en l'état actuel, tous les postes ne sont pas pourvus, il manquerait encore un enseignant à recruter.

Sur le plan statistique, voici les données de cette année pour le primaire, année que l'on peut qualifier de difficile suite à une succession « d'accidents de la vie » qui ont conduit à des absences d'enseignants sur des périodes longues.

A cela s'ajoute le fait que durant cette année scolaire, jusqu'à une date très récente, il n'était plus permis de faire appel à des vacataires occasionnels, un « vivier » de 2 à 3 personnes connues qui intervenaient régulièrement au LFIB pour assurer ces remplacements.

M. Legrand informe les parents élus que le COGES a déjà acté l'accroissement du temps de présence du titulaire remplaçant au primaire, passant d'un contrat (correspondant à 66% d'un ETP à 100% pour l'année prochaine.

Tableau actualisé à la date du 20 juin 2018

20/06/2018 LFIB PRIMAIRE 2017-2018				
Total 2017-2018	Nbre de jours		%	
	168			
Besoins de 1 remplaçant	74		44,05%	44,05%
Besoins de 2 remplaçants	33		19,64%	36,31%
Besoins de 3 remplaçants	21		12,50%	
Besoins de 4 remplaçants	4		2,38%	
Besoins de 5 remplaçants ou plus	3		1,79%	
Besoin de 0 remplaçant	33		19,64%	19,64%

M. Fischer intervient et déplore le fait que cette année, le fonctionnement de la BCD comme le dispositif Langues vivantes ont été grandement perturbés du fait de la sollicitation des responsables afin d'assurer les remplacements. Il ajoute que, à titre personnel, il préférerait que les élèves soient répartis au sein des autres classes. Les parents élus du conseil d'école soulignent que, lors du Conseil d'école de juin 2017, le dispositif des remplacements avait semblé insuffisant et espèrent que celui-ci sera renforcé pour l'année 2018-2019.

4) L'Ecole en fête

Le directeur commence par confirmer qu'en effet l'action « Ecole en fête » n'aura pas lieu.

M. Legrand poursuit en rappelant que pour autant, une fois de plus, les projets se sont multipliés impliquant tous nos élèves à travers des projets variés avec des objectifs pédagogiques importants participant à la construction intellectuelle, physique et culturelle des élèves et ce, tout au long de l'année scolaire.

Il rappelle à tous que l'équipe pédagogique primaire a proposé un grand nombre de projets au moment de la construction budgétaire de cette année civile ; il rappelle que le budget alloué pour le fonctionnement pédagogique a nécessité de faire des choix difficiles. L'équipe a dû de se séparer de 2 projets forts de l'année (entre autres) pour pouvoir assurer une cohérence de cycle.

Faire partir toutes les classes des cycle 2 et 3 en classe découverte était une évidence majeure.

Une fois de plus et c'est une situation tout-à-fait exceptionnelle ; tous les élèves des classes élémentaires ont pu bénéficier d'une classe transplantée hors de Bangkok.

Les parents élus regrettent la suppression d'Ecole en fête et autres projets et proposent de séparer clairement ligne budget pédagogique et ligne budget classe transplantée (comme indiqué dans la charte des voyages), afin d'éviter à l'avenir ces problèmes budgétaires.

Pour clore le sujet, le directeur ajoute que les quelques subsides que la partie primaire a pu obtenir ici et là ont été consacrées à des activités pédagogiques en relation directe avec les projets de classe. L'école primaire n'a plus aucune marche de manœuvre, sur le plan budgétaire, pour mettre en place des activités non programmées et non financées préalablement.

5) Travaux, investissements et amélioration des espaces

M. le directeur tient à signifier que les membres du coges ont assuré un suivi particulièrement rigoureux dans la perspective d'apporter aux infra-structures du LFIB une nette amélioration des espaces existants et poursuivre la politique d'embellissement de l'établissement.

Voici les travaux en cours et leur calendrier de mise en œuvre.

- Installation de tribunes ombragées sur le poutour du stade (en place)
- Eclairage du stade : installation mi-juin
- Piste d'athlétisme : réfection juillet-août
- Peinture extérieure : réfection juillet-août, en attente l'avis d'un architecte pour un nouveau look des bâtiments (18 juin)
- Gymnase : enlèvement du reste de la climatisation déjà commencé durant les vacances d'avril
- Salle polyvalente à la maternelle (salle M2) : en attente d'offres
- Piscine : la décision se porte sur la réparation et non sur la reconstruction, programmée pour juillet-août.
- Trottoir extérieur et parking vélo : rehaussement de niveau prévu en été

Les enseignants du primaire prennent la parole et signalent que la demande ancienne portée tant par les assistantes maternelles que par eux-mêmes de pouvoir la salle de restauration des assistantes maternelle d'une climatisation avec air conditionné n'a toujours pas été prise en compte.

M. Legrand apporte comme élément de réponse le fait que cette salle qui a été réaménagée pour accroître sa superficie disposait de fenêtres ouvrant sur la grande salle de restauration.

Salle où mangent les enfants et qui elle, est climatisée.

Les enseignants font valoir que ce moment est particulièrement bruyant et donc que cette solution n'offre pas aux assistantes maternelle un temps adéquat de repos, ; il leur semble légitime de pouvoir manger dans le calme.

Une proposition est faite pour limiter les dépenses inhérentes à l'installation d'une climatisation dans cette salle de récupérer, de transférer l'une des deux climatisations de la salle des maîtres de l'école maternelle.

En effet, une seule climatisation est suffisante pour apporter le confort nécessaire dans cette pièce.

Autre solution proposée, l'achat d'une climatisation mobile.

6) : Infirmerie : Point sur les mesures prises par le prestataire suite aux dysfonctionnements récents.

M. Legrand confirme que, afin d'avoir un meilleur suivi, la société s'est engagée à ne faire appel qu'aux cinq mêmes infirmières pour le LFIB.

Cette régularité des infirmières présentes, sans nul doute, participera à un meilleur suivi des élèves et à une meilleure adéquation entre leurs actions et nos besoins, que ce soit en termes de communication avec les parents ou en interne entre le personnel du LFIB et elles-mêmes.

Chaque infirmière signera le protocole à sa prise de fonction.

Le protocole prévoit qu'aucun médicament ne peut être donné sans accord préalable des parents.

Il rappelle également à tous qu'en France, aucun médicament n'est autorisé à l'école sauf dans le cadre d'un PAI (Protocole accueil individualisé) ; les médicaments sont alors déposés à l'infirmerie, de même que l'ordonnance et la posologie à suivre.

7) Charte des voyages actualisée du LFIB.

Le directeur précise que la charte qu'il a transmise aux membres du conseil d'école pour informations correspond à un document proposé par M. Vannier (Directeur administratif et financier du LFIB). M. Legrand a apporté 4 modifications à ce document en tenant compte de remarques apportées par Madame Heude, présidente du Comité de gestion.

Au-delà des propositions de modifications se pose la question de connaître la dernière version votée en conseil d'établissement de la chartes des voyages du LFIB.

M. Fischer attire l'attention de tous sur le fait que cette proposition de nouvelle charte est en contradiction avec le procès-verbal du conseil d'établissement du 20 juin 2017.

Il semble bien qu'en effet cette charte proposée soit pour le moment en contradiction avec celle votée par le conseil d'établissement du 20 juin 2017 dont voici un extrait :

« Charte des voyages : La Charte proposée reprend l'essentiel de celle de 2014. Les représentants demandent s'il y a une participation minimale des familles pour toute sortie avec nuitée, même si la dotation couvre le montant de la sortie. **Il est convenu que si le montant d'une sortie avec nuitée est couvert par la dotation, il n'y aura pas de participation demandée aux familles.** La formule « sorties pédagogiques avec nuitées » remplacera la formule « Classes découvertes ».

La Charte des voyages avec les modifications proposées est soumise au vote. Adoption à l'unanimité. Votants : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16 »

8) divers :

* sujet ou demande des parents élus du conseil d'école.

Les représentants des parents du primaire se font une fois de plus les porte parole d'une demande exprimée par de nombreux parents : la possibilité de créer une « zone de dépose minute ».

M. Legrand indique que durant cet été, la zone centrale d'accueil du site principal sera reconfigurée. Il transmettra à la commission travaux cette demande d'inclure dans cette reconfiguration une zone de dépose-minute.

Il ajoute que cela ne pourra se faire sans prendre en compte la nécessité d'assurer une meilleure surveillance et s'assurer que tous les véhicules entrants ne présentent aucun danger.

* sujet ou demande des enseignants

Intervention de M. Fischer :

Casquettes et gourdes :

1) Il a été acté et budgétisé lors du CG du 17 janvier 2017 (il y a 1 an 1/2) l'achat de casquettes au logo LFIB pour les élèves dès la rentrée 2017.

En septembre, on en était au choix des couleurs (CG du 18 septembre).

Nous sommes en juin. Les couleurs sont-elles choisies ? La commande peut-elle être passée pour la rentrée 2018 ?

Le directeur apporte une réponse à cette première question.

En effet, les casquettes ont été achetées et celles-ci sont arrivées au LFIB.

La question est donc de savoir si celles-ci seront distribuées en cette fin d'année scolaire comme cadeau de fin d'année ou d'attendre la rentrée prochaine et les offrir comme cadeau de bienvenue ? A titre personnel, il préférerait la deuxième solution, option choisie par l'ensemble des membres du conseil d'école.

2) Il a été demandé un devis au DAF pour l'achat de 1500 gourdes (CG du 18 septembre 2017).

Nous sommes en juin. Le devis est-il fait ?

M. Legrand répond en disant qu'aujourd'hui, il sait que des devis sont à la disposition du service achats mais ne dispose pas d'information supplémentaire sur ce sujet.

La séance est levée à 19 h 55.